FICHE DE RÉVISION · MODULE F · 8 H 30 DE FORMATION

L'entreprise et la sécurité

Véhicules, chargement, entretien, infractions, environnement et prévention auprès des conducteurs.

ChahiGO >

Charge utile et arrimage

```
Charge utile = PTAC − poids à vide
  Ex. : 3 500 − 2 150 = 1 350 kg
Arrimage (norme EN 12195-1) :
  vers l'avant           0,8 × poids
  vers l'arrière, côtés 0,5 × poids
  Ex. : 500 kg → 400 daN à l'avant,
        250 daN à l'arrière et sur les côtés
```

Véhicules et chargement

- **PTAC** sur la carte grise (case F.2) ; au-delà de 3,5 t : permis C et transport lourd.
- En colis, le **volume utile** (12 à 20 m³) limite souvent avant le poids.
- Méthodes : **blocage** contre parois et cloison (la plus simple en fourgon), **arrimage par friction** (sangles plaquantes, tapis antiglisse), **arrimage direct**.
- Charges lourdes en bas, au centre, contre la cloison ; respecter la charge par essieu.
- Envois de moins de 3 t : arrimage à la charge du **transporteur**.
- **Protocole de sécurité** écrit pour tout chargement ou déchargement dans une entreprise d'accueil ; un seul pour des opérations répétitives.
- Téléphone sur support, mains libres intégré ; oreillettes interdites. Géolocalisation : informer les salariés.

Chiffres clés

> 5 % / > 20 %	surcharge : contravention de 4e / 5e classe, avec immobilisation
4 ans puis 2 ans	contrôle technique d'un utilitaire léger (N1), + contrôle pollution un an après chaque CT
12 points	capital du permis ; probatoire : 6 points pendant 3 ans (2 ans en conduite accompagnée)
4 points	récupérés par un stage volontaire, une fois par an
0,5 g/L	alcool dans le sang (0,25 mg/L d'air) ; 0,2 g/L en probatoire
135 € et 3 points	téléphone tenu en main
45 jours	pour désigner le conducteur d'un véhicule d'entreprise flashé
3 750 €	amende maximale d'une société qui ne désigne pas
55 kg / 25 kg	port de charge habituel : hommes / femmes (105 kg après avis médical)
5 à 15 %	économie de carburant par l'éco-conduite
5 ans puis 3 ans	contrôle technique des deux-roues motorisés (depuis avril 2024)
6 mois	vérification générale périodique du hayon élévateur
1 000 points	seuil ADR (1.1.3.6) ; en dessous : extincteur 2 kg, document ADR
− 18 °C	surgelés ; 0 à + 4 °C pour la plupart des produits réfrigérés

Réglementations spécifiques

- **ADR** : 9 classes (batteries au lithium : classe 9) ; quantités limitées très allégées ; sous 1 000 points : régime allégé ; au-delà : certificat ADR du conducteur, panneaux orange, conseiller à la sécurité.
- **Denrées périssables** : engins **ATP**, chaîne du froid, enregistreur pour les surgelés, hygiène du caisson, formation des conducteurs ; contrôles DDPP.
- Deux-roues : **casque et gants** homologués obligatoires. Vérifier le permis à l'embauche puis au moins une fois par an.
- Restrictions locales : arrêtés municipaux, Crit'Air et zones à faibles émissions (cadre remis en cause en 2025 : vérifier les règles de chaque ville).

Infractions et responsabilités

- Le **conducteur** répond de ses infractions.
- L'**employeur** et le **donneur d'ordre** peuvent être poursuivis s'ils imposent des délais ou une surcharge incompatibles avec la réglementation.
- Responsabilité civile de l'employeur (**commettant**) pour les dommages causés par ses salariés.
- Tenir un registre des sinistres et infractions par conducteur.
- Infractions graves ou répétées (y compris en **environnement**) : risque de perte d'honorabilité. Réagir : analyser, corriger l'organisation, former, sanctionner sous 2 mois (jamais d'amende retenue sur salaire).

Entretien, environnement, prévention

- Entretien préventif selon le carnet ; vérifications quotidiennes (pneus, feux, niveaux, rétroviseurs, chargement).
- Éco-conduite, pneus bien gonflés, tournées optimisées ; déchets (huiles, batteries, pneus) en filières agréées ; programme **Objectif CO2**.
- Énergies alternatives (électrique, bioGNV, HVO), tournées optimisées, vélos-cargos pour le dernier kilomètre, information CO2 obligatoire.
- Garage : pneus loin de la chaleur, huiles et batteries sur rétention et en filière agréée (bordereau de suivi), lavage sur aire avec **séparateur d'hydrocarbures**.
- Consignes écrites : accident (protéger, alerter, secourir, constat, analyse des causes), alcool, stupéfiants, médicaments (pictogrammes 1 à 3), fatigue, prudence, téléphone.

PIÈGES CLASSIQUES

- Le coefficient vers l'**avant** est 0,8 ; 0,5 pour l'arrière **et** les côtés.
- Alcool en probatoire : **0,2 g/L**, pas zéro.
- La surcharge peut faire refuser l'indemnisation par l'assureur, en plus de l'amende.

Auto-test express : cachez les réponses

1. PTAC 3 500 kg, poids à vide 2 080 kg : charge utile ?
 → 1 420 kg.
2. Force d'arrimage vers l'avant ?
 → 0,8 × le poids de la charge.
3. Délai pour désigner le conducteur flashé ?
 → 45 jours.
4. Périodicité du CT d'un utilitaire léger ?
 → Tous les 2 ans, plus un contrôle pollution entre deux.
5. Méthode d'arrimage la plus simple en fourgon ?
 → Le blocage contre les parois et la cloison.
6. Vérification d'un hayon élévateur ?
 → Tous les 6 mois, notée au registre de sécurité.